Dépôt des demandes de subvention de fonctionnement dans Afas





Présentation du 19/11/2026

Dépôt d’une « demande de subvention de fonctionnement »

❑ Les objectifs :

✓ Le chantier « Dépôt et Instruction des demandes de subvention » s’inscrit dans le cadre du décommissionnement d’Elan, prévu fin 2026.

✓ Les Partenaires pourront compléter dans Afas un formulaire de demande d’aide financière : subventions de fonctionnement (parentalité et hors parentalité) dans un 1er temps

Dépôt d’une demande de subvention de fonctionnement

❑ Les avantages :

- Un seul canal de communication entre les partenaires et les Caf
- Sécurisation dans la transmission des demandes
- Visualisation de l’historique des demandes déposées

❑ Les pré-requis : Les administrateurs MCP devront

- Vérifier le nombre conventionné d’utilisateurs
- Mettre à jour les habilitations au regard des organisations internes
- Habiliter les utilisateurs et les affecter au groupe AFAS-DECLARER

Vue d'ensemble du parcours d'une demande de subvention de fonctionnement Côté Partenaire et Côté Caf

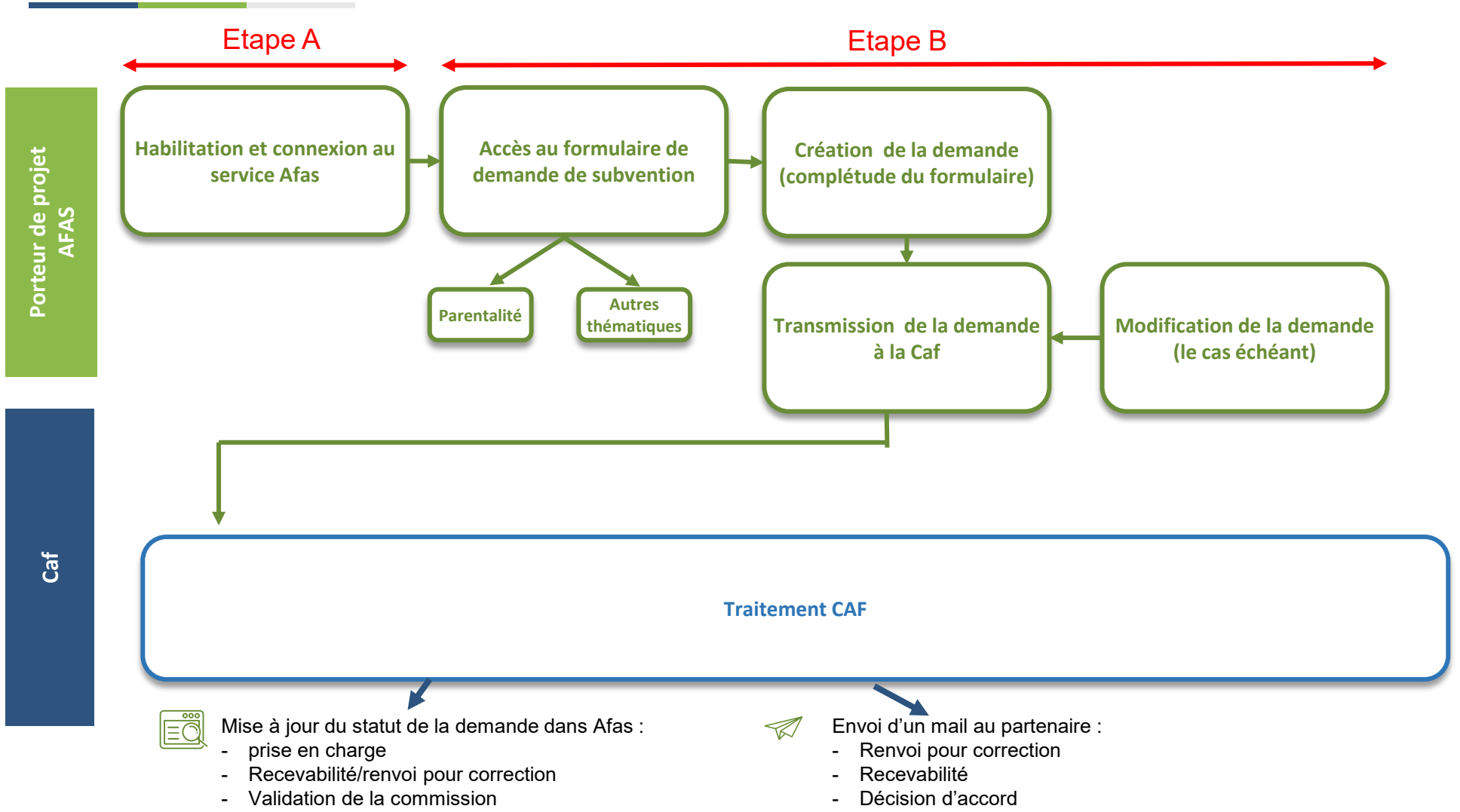

Disponible à compter du 23/11/2026

Mise à jour du statut de la demande dans Afas :
- prise en charge
- Recevabilité/renvoi pour correction
- Validation de la commission

Envoi d'un mail au partenaire :
- Renvoi pour correction
- Recevabilité
- Décision d'accord

Dépôt d’une demande de subvention de fonctionnement

Etape A - Habilitation et connexion au service Afas

Attribution des rôles de contributeur et déposant

Contributeur : complète *une demande.*
Déposant *:* ***complète*** *et* ***transmet*** *une demande à la Caf*



★ En 2026, possibilité d’utiliser les rôles existants de :
- Fournisseur de données d’activités
- Fournisseur de données financières

} Complétude

- Approbateur => Complétude et transmission

Dépôt d'une demande de subvention de fonctionnement

caf·fr | Allocataires | Professionnels | Contraste | Caf - 17 | Mon Compte Partenaire

Actualités | Offres et services | Etudes et international | Presse | Nous connaître | Emplois et carrières | Innovation

Pages Nationales

Vidéos de prise en main

NOUVEAUTE : Description des nouveaux rôles pour déposer une demande de subvention

A compter de mi-novembre 2026, de nouveaux rôles dédiés au dépôt d'une demande de subvention sont accessibles dans le menu "Administration des profils".

La vidéo de prise en main ci-après les explicite.

Habiliter un utilisateur pour déposer une demande (vidéo)



Guide AFAS Fiches 1 à 5

Gérer les habilitations de Mon Compte Partenaire

S'habiliter au service Afas

Administrer des profils sur le service Afas

Document 4.64 Mo

Guide utilisateur - Service Afas

Voir le document

Dépôt d'une demande de subvention de fonctionnement

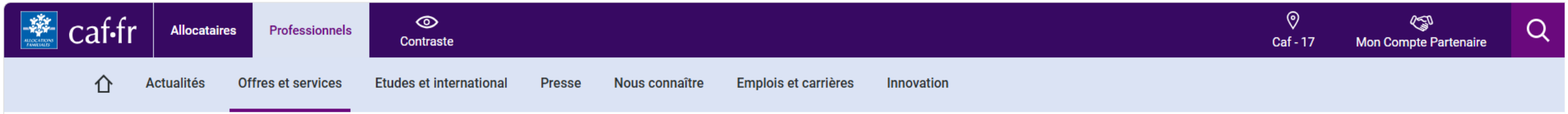

Pages Locales

Formulaire de demande ou de modification d'accès à Mon compte partenaire

Pour demander l'accès à "Mon compte partenaire" :

Pour adhérer, votre structure (définie par le N° *SIRET*) doit signer une convention avec la Caf de la Charente-Maritime.
La demande doit se faire impérativement avec le formulaire ci-dessous.

La demande d'accès à Mon Compte Partenaire

Une fois complétée, cette demande est à retourner par mail à l'adresse suivante : moncomptepartenaire@caf17.caf.fr
Pour toute demande de renseignement complémentaire, vous pouvez utiliser cette même adresse.

CONSEIL : Si le lien ne fonctionne pas, vous pouvez télécharger ce formulaire sur votre ordinateur (clic droit sur le lien ci-dessus - enregistrer), puis l'ouvrir avec Acrobat Reader pour pouvoir le compléter.

Comment fonctionne le conventionnement à "Mon compte partenaire"

Chaque structure (définie par le N° SIRET) doit signer 3 documents :

- **La Convention d'Accès** qui définit le cadre général d'adhésion à Mon Compte Partenaire
- **Le Contrat de service** qui définit les règles de la gestion déléguée des habilitations ainsi que le nom des interlocuteurs
- Le ou les bulletins d'adhésion propre à **chaque service**

A noter : pour toute **demande de modification concernant les administrateurs partenaire**, téléchargez l'un ou plusieurs des documents suivant et envoyez-le(s) complété(s) et signé(s) à moncomptepartenaire@caf17.caf.fr :

- Annexe 3.1 du contrat de service : **Changement administrateur principal**
- Annexe 3.2 du contrat de service : **Changement administrateur suppléant**
- Annexe 3.3 du contrat de service : **Ajout administrateur suppléant**
- Annexe 3.4 du contrat de service : **suppression de l'administrateur principal**
- Annexe 3.5 du contrat de service : **suppression de l'administrateur suppléant**

Dépôt d'une demande de subvention de fonctionnement

Le responsable des habilitations du partenaire saisit son identifiant et son mot de passe pour se connecter au service « Mon compte partenaire »

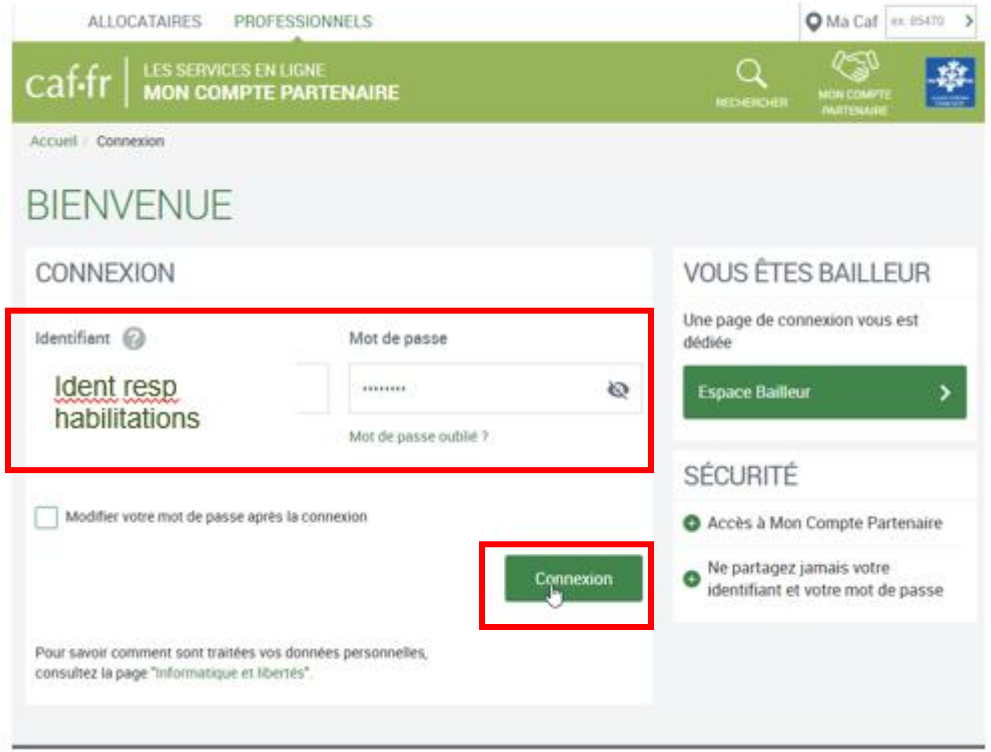

Il sélectionne « Administration des profils » dans le menu « Aide financières d'action sociale »



Dépôt d’une demande de subvention de fonctionnement

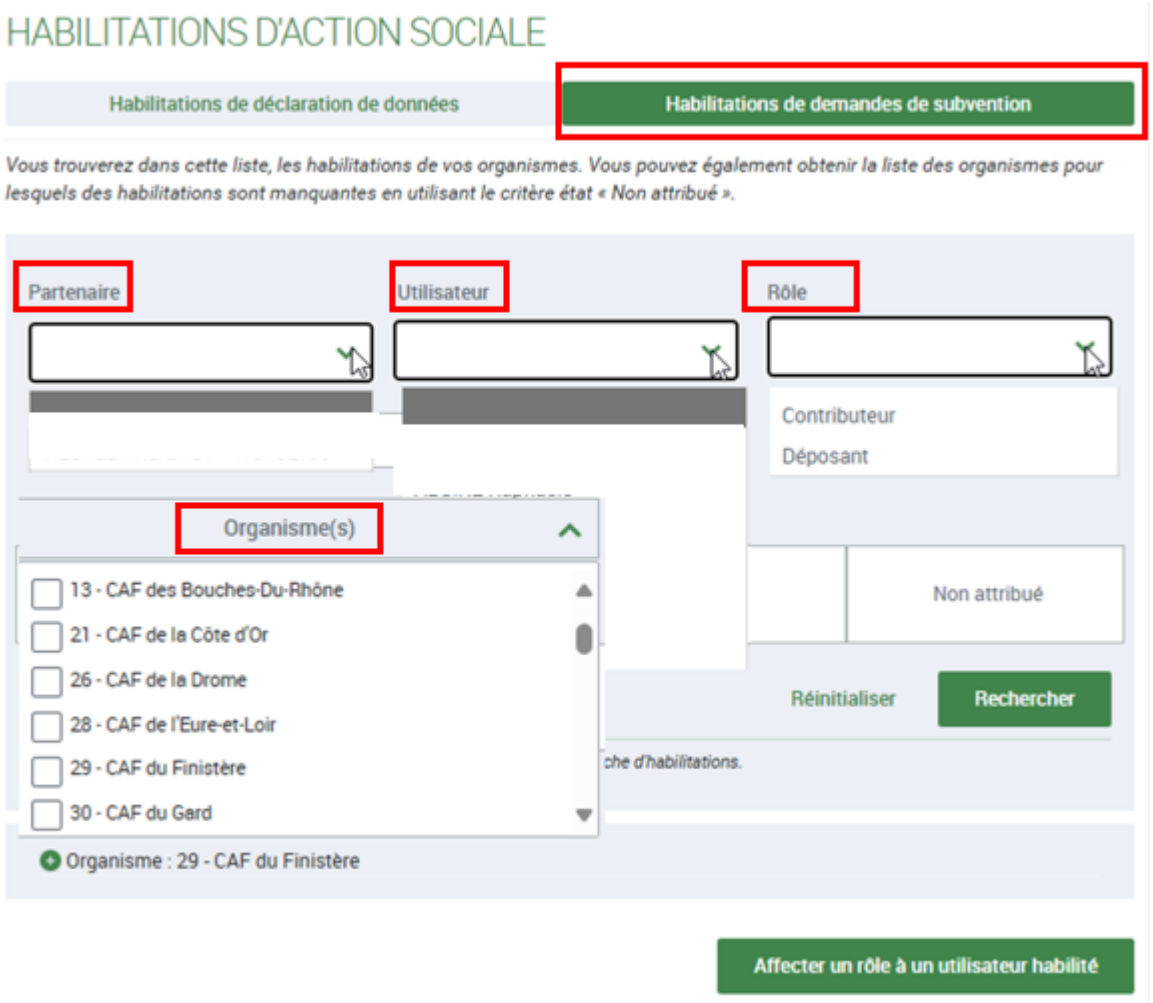

- Dans la copie écran ci-contre, le partenaire est « multi-Caf » : le critère « organisme » affiche toutes les Caf sur lesquelles le gestionnaire est habilité.
- Pour un partenaire « mono Caf » seule la Caf sur laquelle il est habilité s’affiche dans la liste.

- Pour pouvoir leur attribuer les rôles de déposant et contributeur, les **utilisateurs** doivent être rattachés au **groupe « Afas Déclarer »**

- Les rôles de déposant et de contributeur peuvent être attribués à autant d’utilisateurs que nécessaire, dans la limite du nombre d’utilisateurs figurant sur le bulletin d’adhésion Afas.

- Les rôles de déposant et de contributeur sont cumulables avec les rôles existants de FDA/FDF/Approbateur.

Dépôt d’une demande de subvention de fonctionnement

Après sélection
- du partenaire,
- de l’utilisateur,
- du rôle
- du/des organisme(s), et
- clic sur le bouton « Rechercher »,

le responsable des habilitations peut alors affecter le rôle souhaité à l’utilisateur sélectionné en cliquant sur le bouton « Affecter un rôle à un utilisateur habilité » .

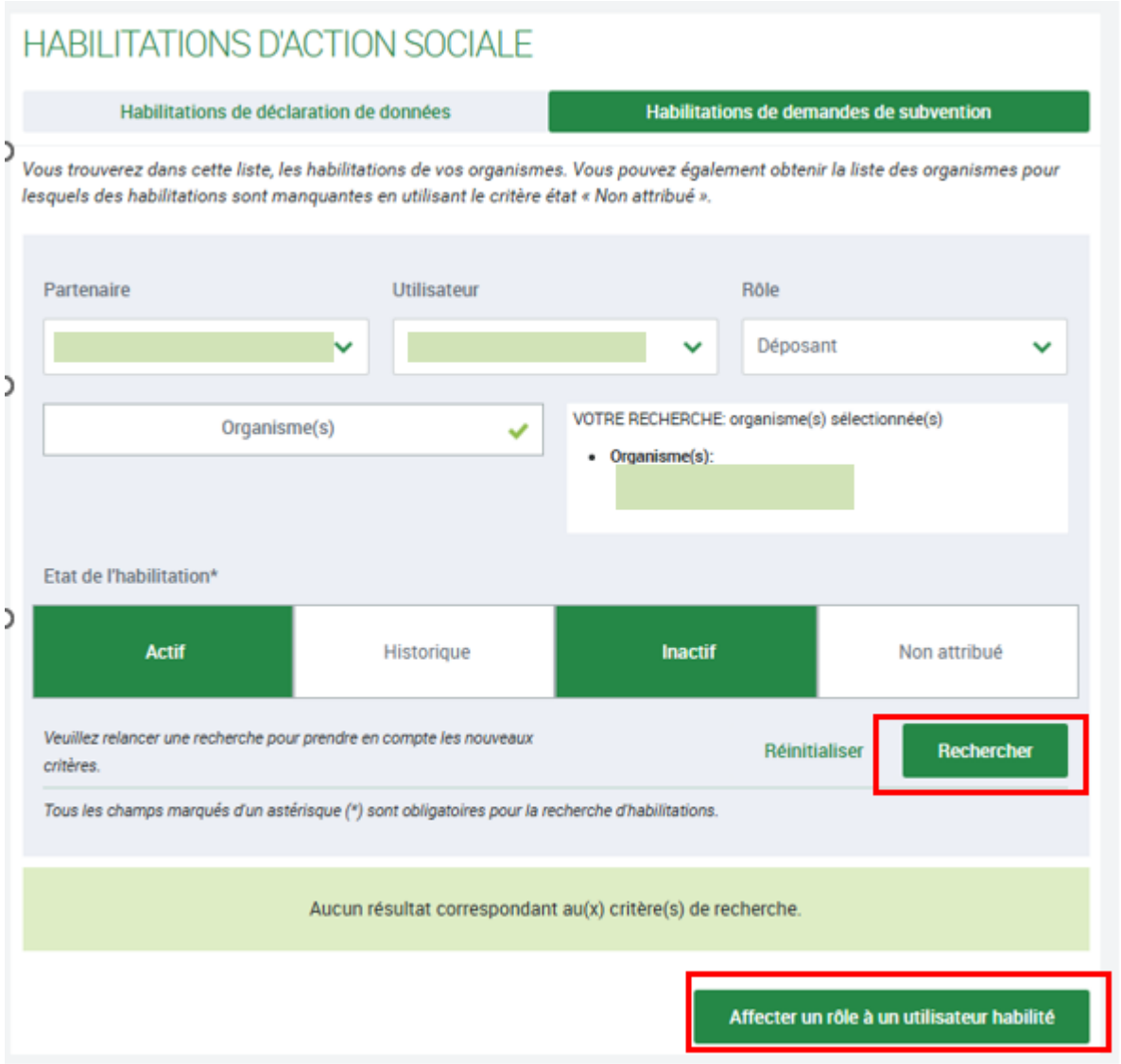

Dépôt d'une demande de subvention de fonctionnement

Après clic sur « Affecter un rôle à un utilisateur habilité », les champs conservent les sélections opérées précédemment, mais peuvent être modifiés.

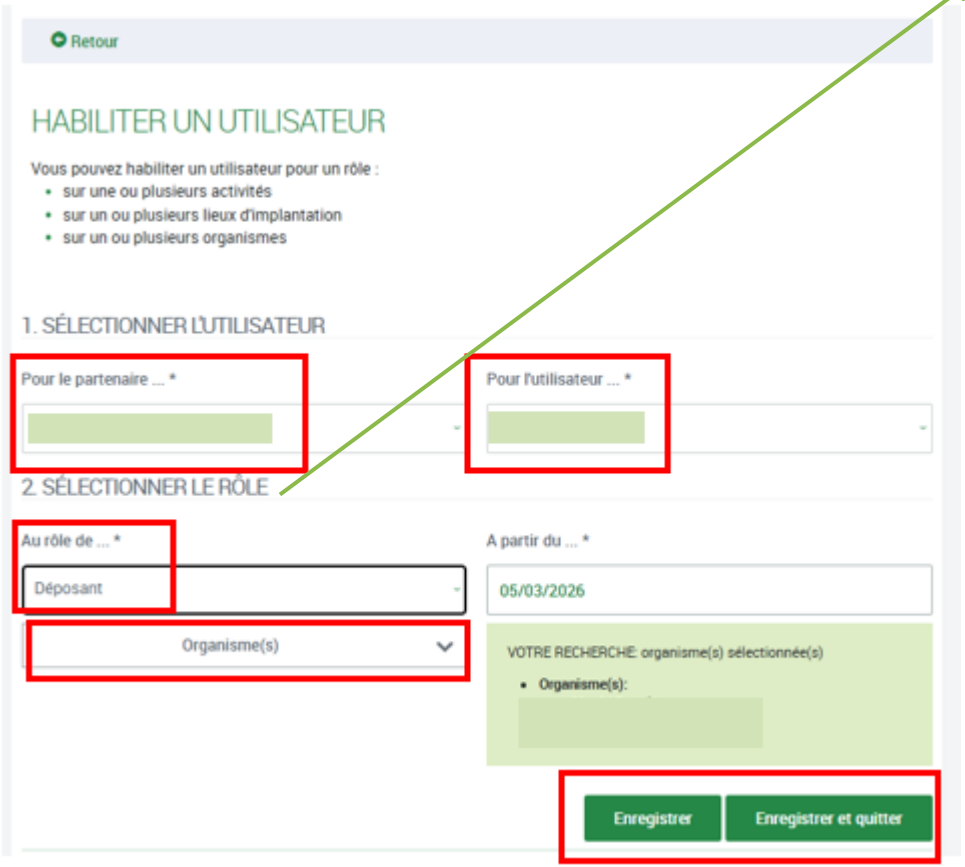

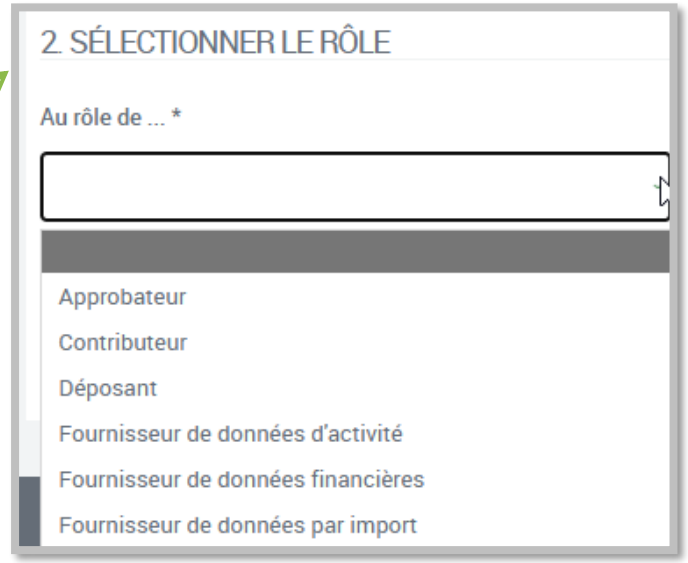

Cet écran est le même, que l'on soit sur l'onglet « Habilitations de déclarations de données » ou sur l'onglet « Habilitations de demandes de subvention ».

C'est pourquoi, tous les rôles sont proposés dans le champ « Rôle » (déposant, contributeur, FDA, FDF, et approbateur).

Après clic sur « Enregistrer », les habilitations sont créées.



Dépôt d'une demande de subvention de fonctionnement



Vous avez une question ….



La Caf vous répond….

Dépôt d'une demande de subvention de fonctionnement

Etape B – Accès aux formulaires

Création &Transmission d'une demande de subvention

Parentalité

Autres thématiques

***Contributeur : complète** une demande.*
***Déposant** : **complète** et **transmet** une demande à la Caf*

Création d'une demande



Transmission à la CAF



En 2026, possibilité d'utiliser les rôles existants de :
- Fournisseur de données d'activités
- Fournisseur de données financières
- Approbateur => Complétude et transmission

Consultation les demandes

- Filtrer les demandes
- Editer une demande
- Supprimer une demande

Dépôt et instruction d'une demande de subvention de fonctionnement

Les outils à dispositions

Pages Nationales

caf.fr | Allocataires | Professionnels

Actualités | Offres et services

NOUVEAUTE : Dépôt d'une demande de subvention

A compter de mi-novembre 2026, un nouveau menu « Mes demandes de subvention » est accessible sur la page d'accueil du service Afas .

Cette vidéo est destinée à la prise en main des nouveaux utilisateurs.

Transmettre et compléter une demande de subvention (Vidéo)

Document 4.64 Mo

Guide utilisateur - Service Afas

Voir le document



Dépôt d'une demande de subvention de fonctionnement

Après saisie d'un identifiant et mot de passe, la page d'accueil / Mon compte s'affiche.

Un nouveau menu « Mes demandes de subvention » est ajouté sur la droite de l'écran, dans la rubrique « Accès direct »

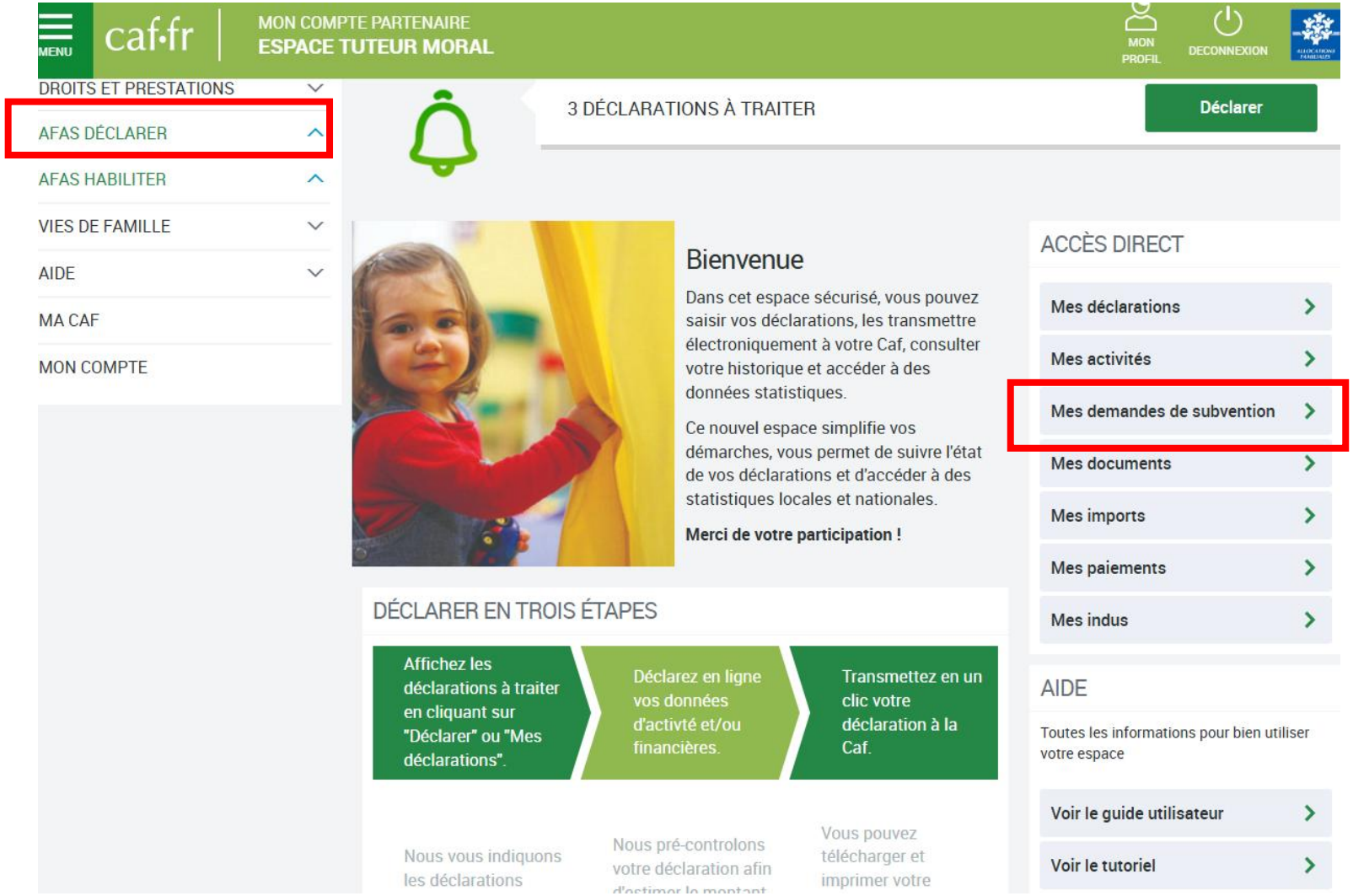

Dépôt d’une demande de subvention de fonctionnement

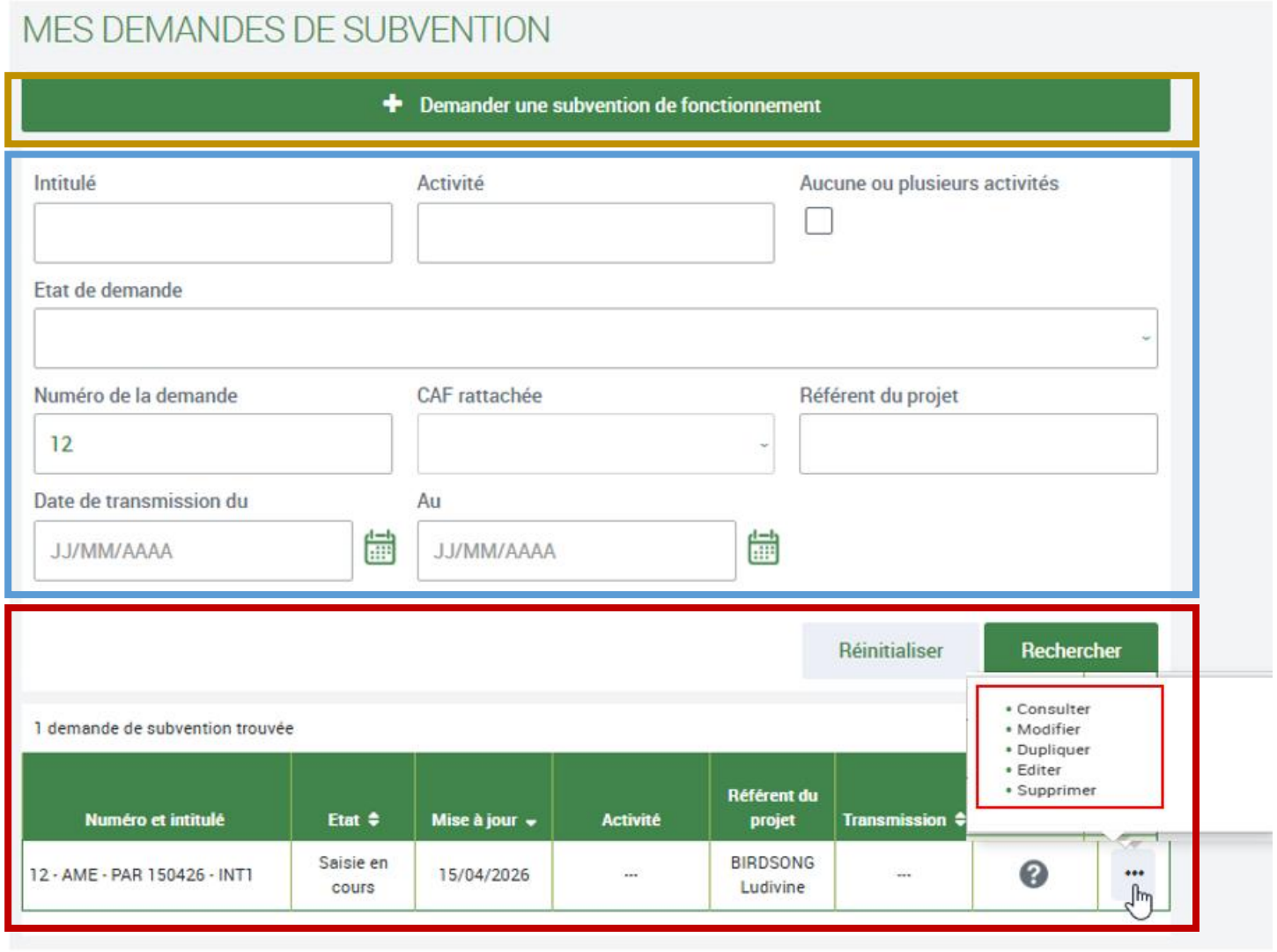

Plusieurs actions sur une demande sont possibles :

- la consultation,
- la modification,
- la duplication,
- l’édition,
- la suppression (uniquement si la demande est en cours de saisie)

Dépôt d'une demande de subvention de fonctionnement

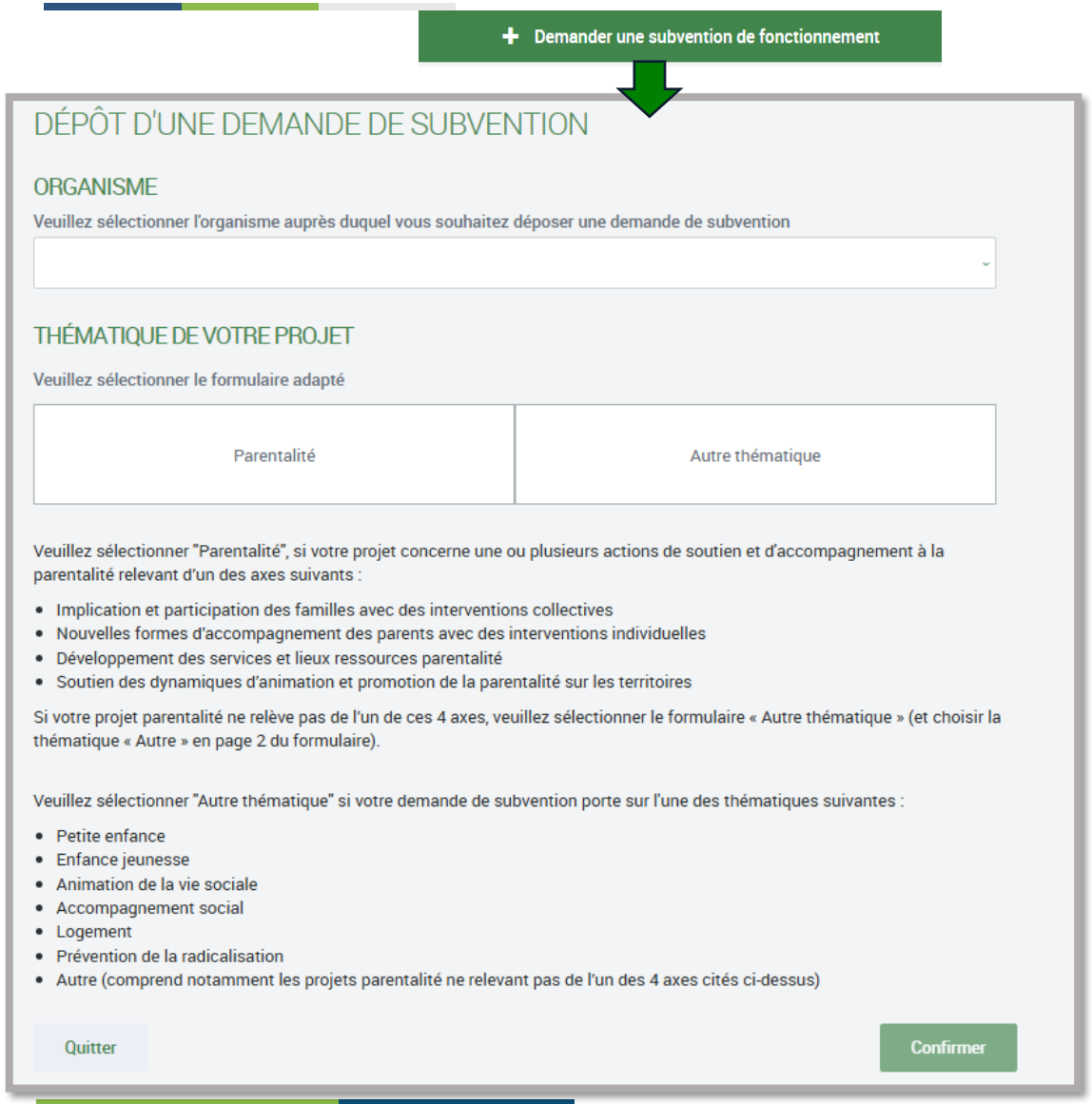

Les sélections de **l'organisme Caf** et du **formulaire** sont **obligatoires** pour poursuivre et activer le bouton Confirmer

Le portail vous indique sur quels critères choisir le formulaire correspondant à votre projet.

Le formulaire « Parentalité » est une copie du formulaire Elan. Il permet de déposer une demande relevant d'un axe du Fond National Parentalité.

Le formulaire « Autre thématique » est un formulaire générique qui permet de déposer une demande de subvention pour toutes les thématiques relevant des domaines d'intervention des Caf, hors projet parentalité relevant du FNP.

Dépôt d’une demande de subvention de fonctionnement

Après confirmation de la sélection de la Caf et du formulaire, la demande s’ouvre.

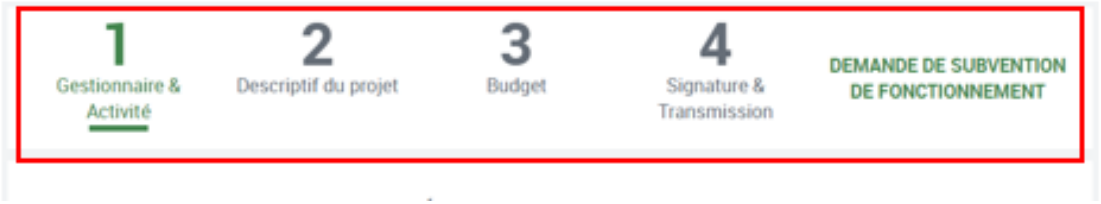

4 phases

- **1-Gestionnaire & activité** => identique sur les 2 formulaires.
- **2-Descriptif du projet** => champs propres à chacun des 2 formulaires.
- **3-Budget** => identique sur les 2 formulaires
- **4-Signature et transmission** => comporte une divergence entre les 2 formulaires.

Dépôt d'une demande de subvention de fonctionnement

En bas de chaque page des formulaires, 5 boutons sont présents :

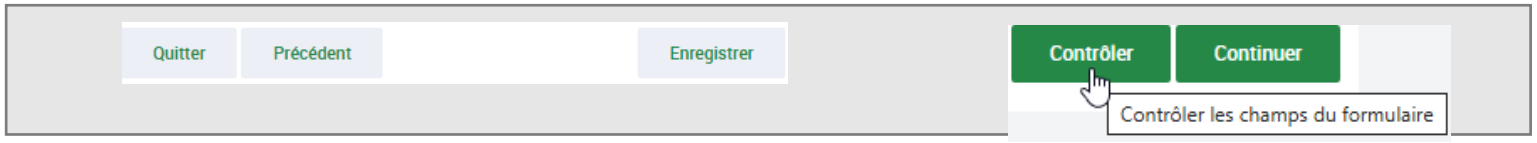

- **Quitter** = revenir sur la page de la liste des demandes
- **Précédent** = revenir à la page précédente (s'affiche uniquement à partir de la page 2 du formulaire)
- **Enregistrer** = sauvegarder les informations saisies sur la page. Au clic, le message suivant s'affiche en haut de la page



- **Contrôler** = vérifier que tous les champs obligatoires de la page sont complétés. Au clic, le message suivant s'affiche



ou

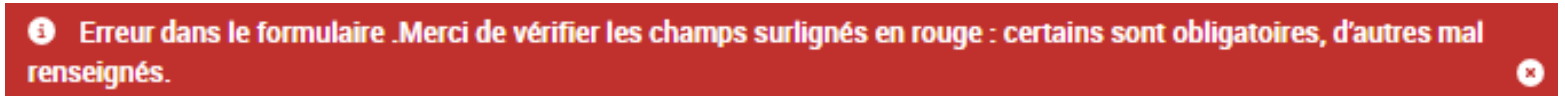

- **Continuer** = accéder à la page suivante et enregistre les informations saisies sur la page.

Il n'est pas nécessaire de compléter tous les champs obligatoires d'une page pour accéder aux pages suivantes.
Il est possible de quitter le formulaire à tout moment, et de reprendre sa saisie ultérieurement.
Toutes les informations saisies sont sauvegardées.



Enregistrer régulièrement
Le système se déconnecte au bout d'un certain temps, même si vous êtes en cours de saisie

Dépôt d’une demande de subvention de fonctionnement

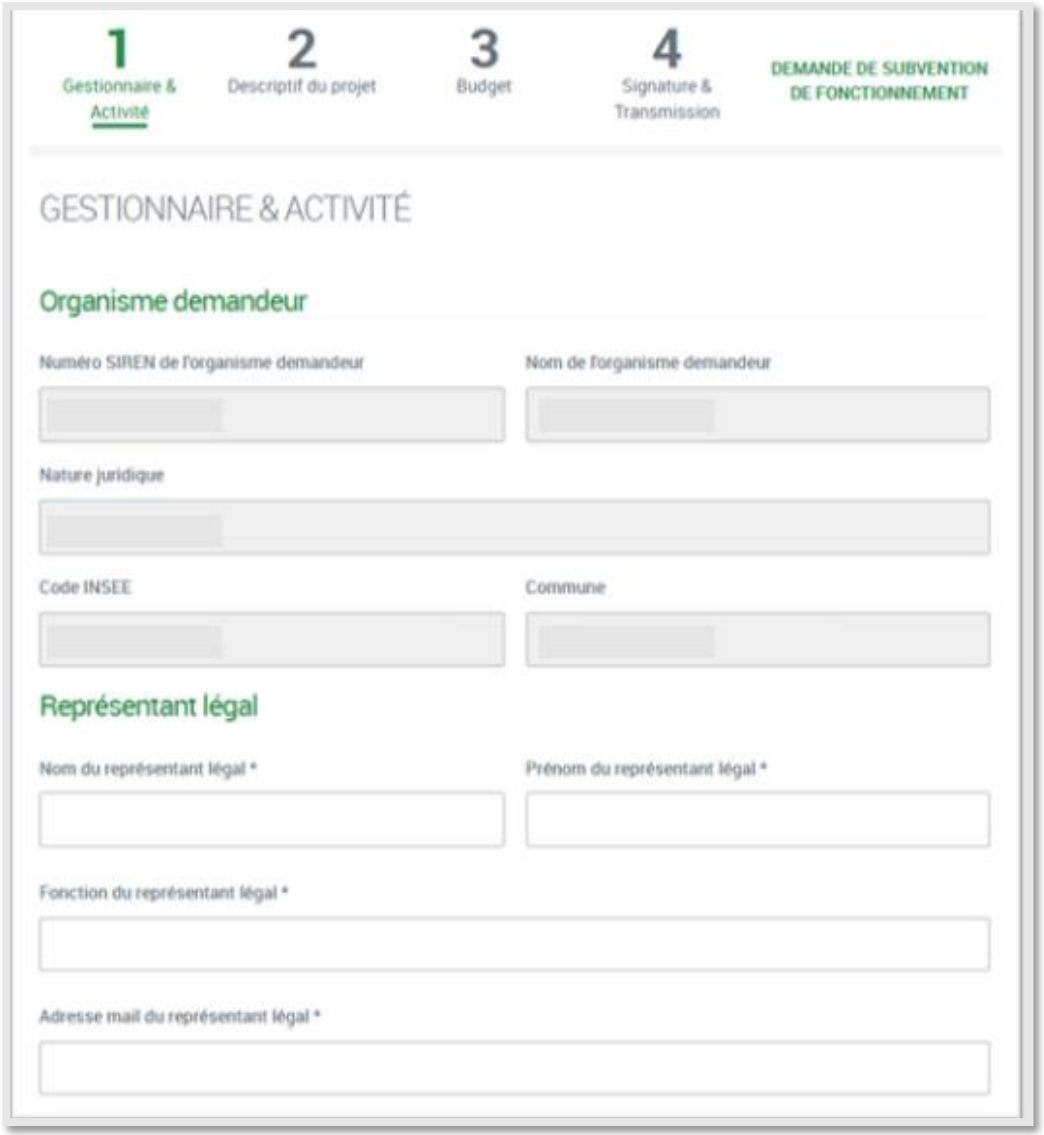

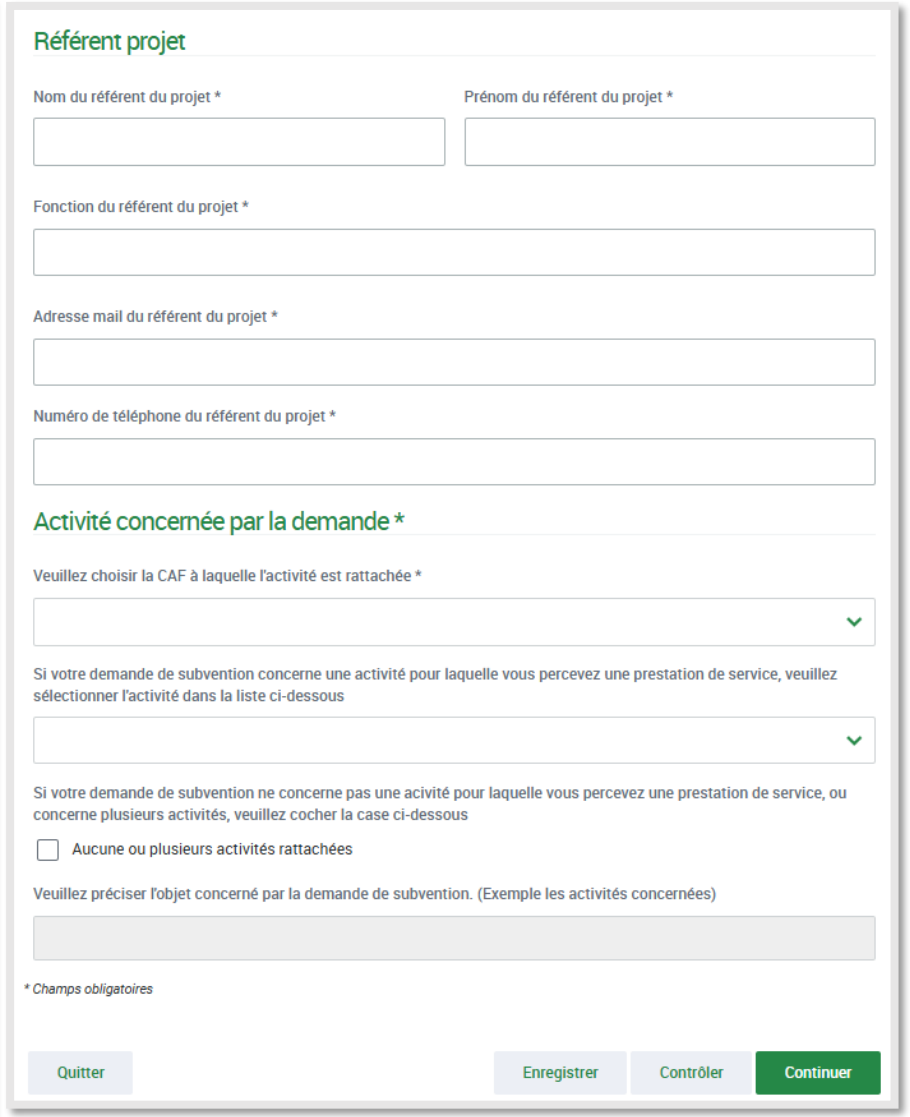

Gestionnaire & Activité

Organisme demandeur
Rubrique auto-alimentée et non modifiable.

Représentant légal
Référent projet
Activité concernée par la demande
Rubriques à saisir

L’astérisque* symbolise les champs obligatoires.

Dépôt d'une demande de subvention de fonctionnement

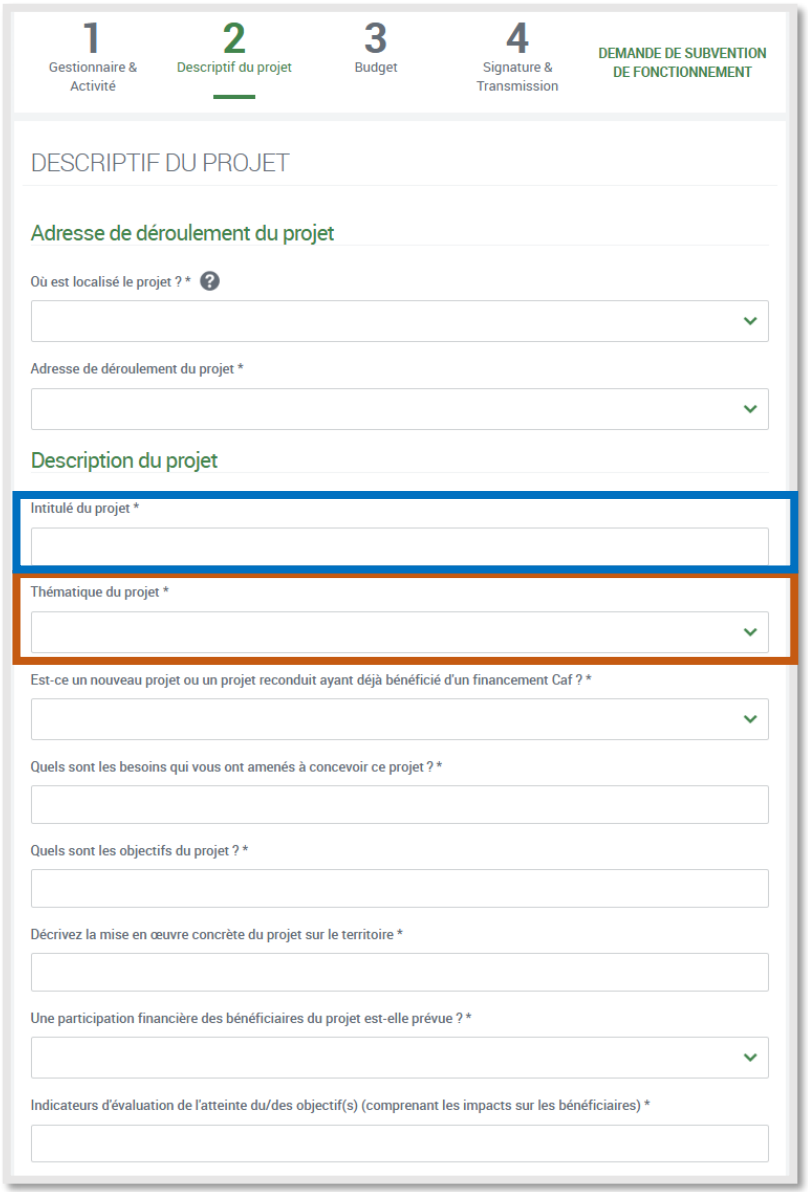

Descriptif du projet

L'intitulé du projet détermine le nom du dossier et du contrat.
Il doit être « parlant »

La thématique du projet sélectionnée détermine une liste de sous-thématiques.

La saisie des **dates de début et de fin du projet**, entraine l'affichage de 3 nouvelles rubriques, par année :

- **les bénéficiaires du projet**
- **les moyens humains mobilisés**
- **le montant de subvention demandé**

Ces 3 rubriques peuvent être dupliquées sur les années suivantes puis modifiées.

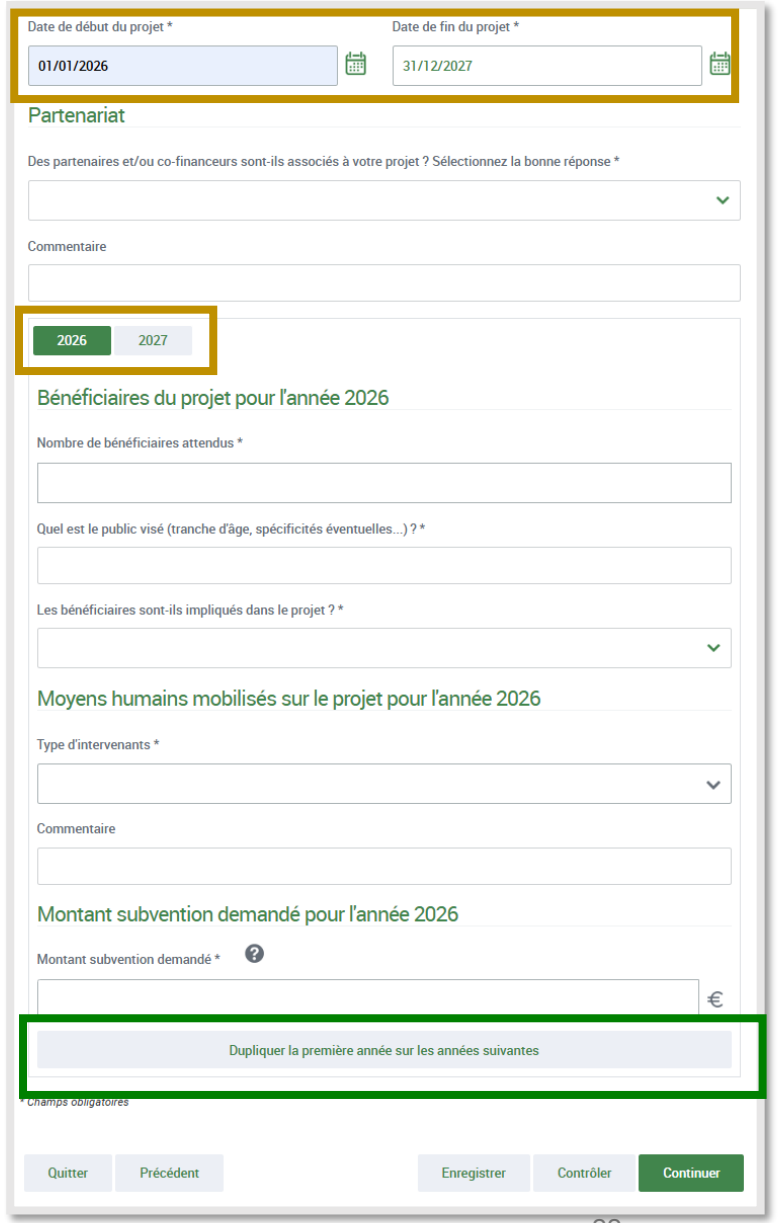

Dépôt d'une demande de subvention de fonctionnement

Budget

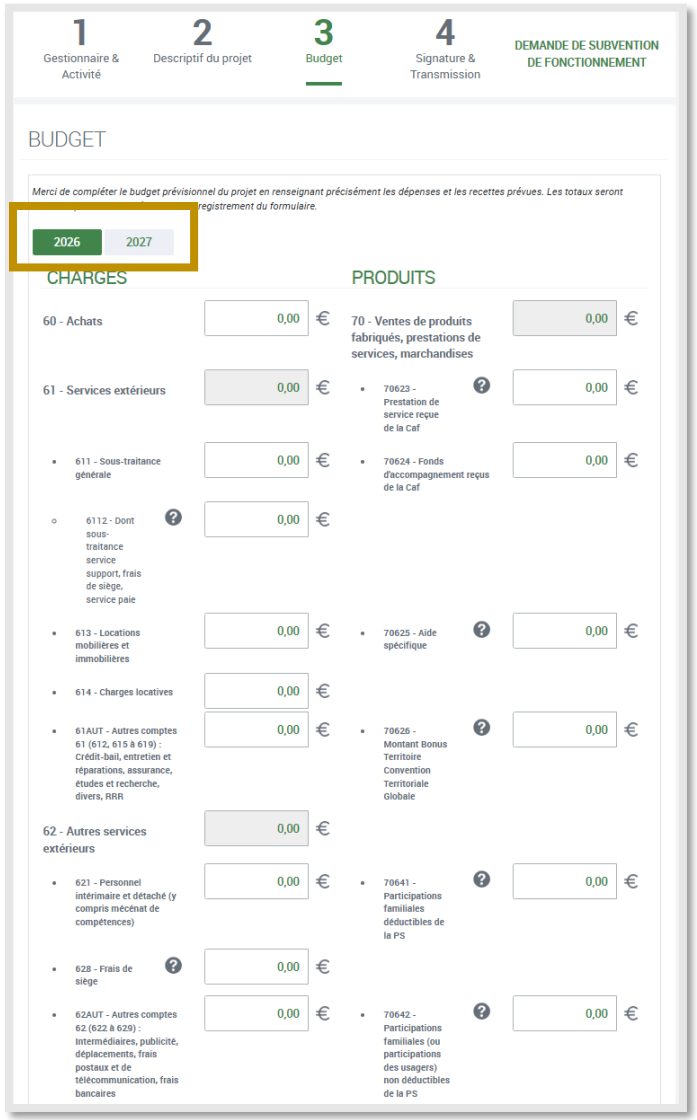

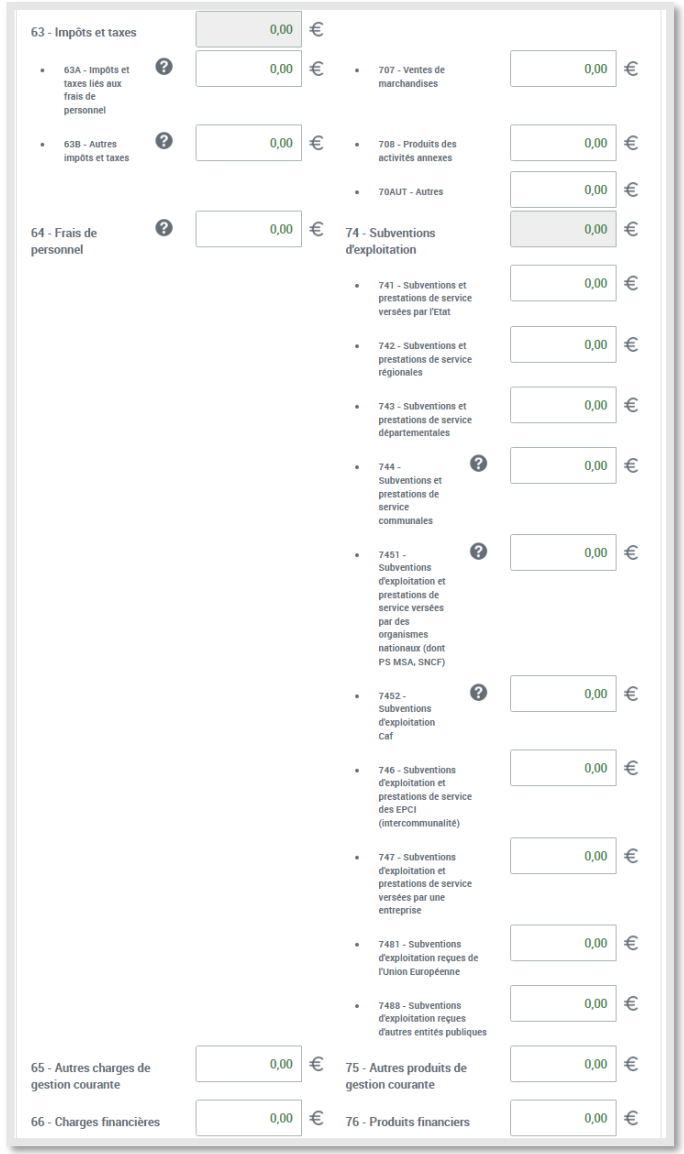

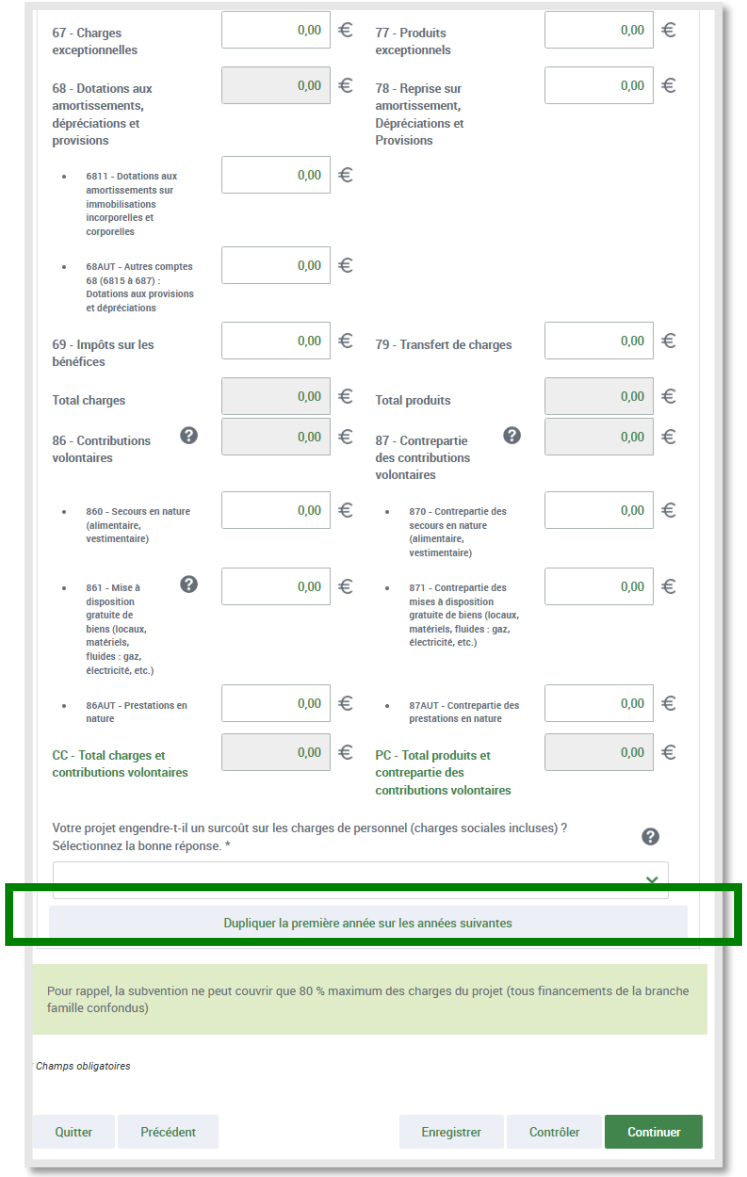

Possibilité de dupliquer la première année du budget sur les années suivantes.

Dépôt d'une demande de subvention de fonctionnement

Formulaire « Autre thématique »

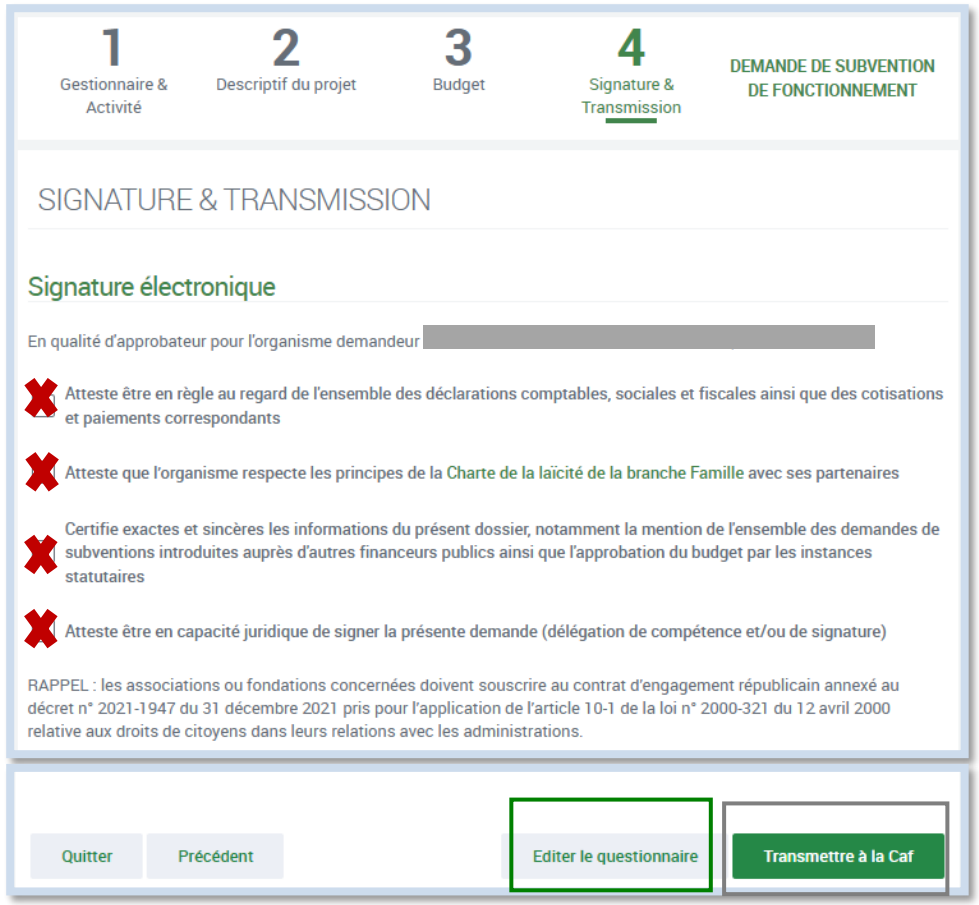

Signature & Transmission

Avant de transmettre la demande, il faut obligatoirement **cocher** ✘ les mentions obligatoires.

Rappel : Seul un **déposant** (ou un approbateur) peut **transmettre** une demande de subvention.

Formulaire «Parentalité »



Dépôt d'une demande de subvention de fonctionnement

Signature & Transmission

Transmettre à la Caf

S'il manque des informations obligatoires
Ce message s'affiche en haut de page.

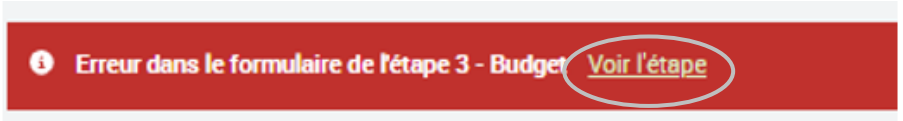

Un lien permet d'accéder à l'onglet concerné.

Si toutes les rubriques obligatoires ont bien été complétées, renvoi automatiquement sur la page de la liste des demandes avec ce message en haut de page.

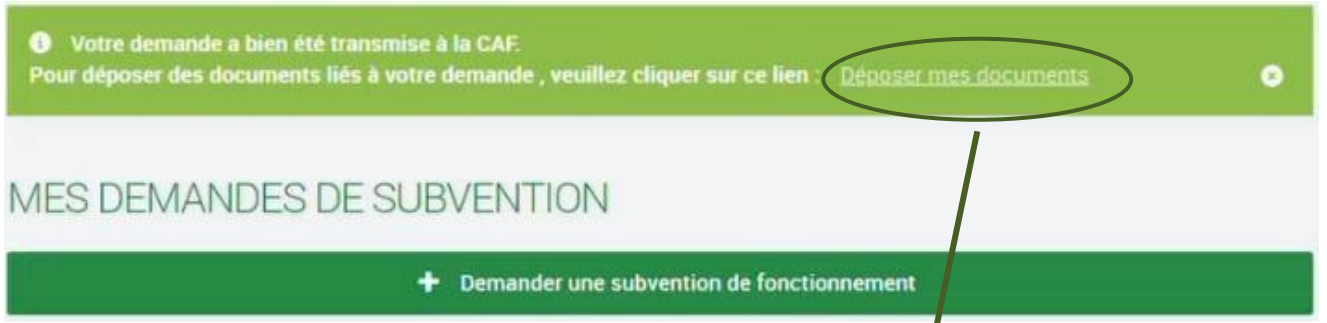

Un lien permet de basculer sur l'écran de dépôt des documents.

Lors du parcours « Demander une subvention de fonctionnement », vous devrez fournir ***a minima*** et selon votre nature juridique :

- Une **attestation de non-changement de situation** si la dernière date de plus de 3 mois
- La **liste des membres du bureau et du Ca** si la dernière est caduque ou date de plus d'un an
- Le **bilan comptable N-1** si non fourni précédemment
- Le formulaire de recueil des coordonnées des signataires des documents (délégation si concerné) si non fourni précédemment ou caduque

Dépôt des documents sur le portail AFAS

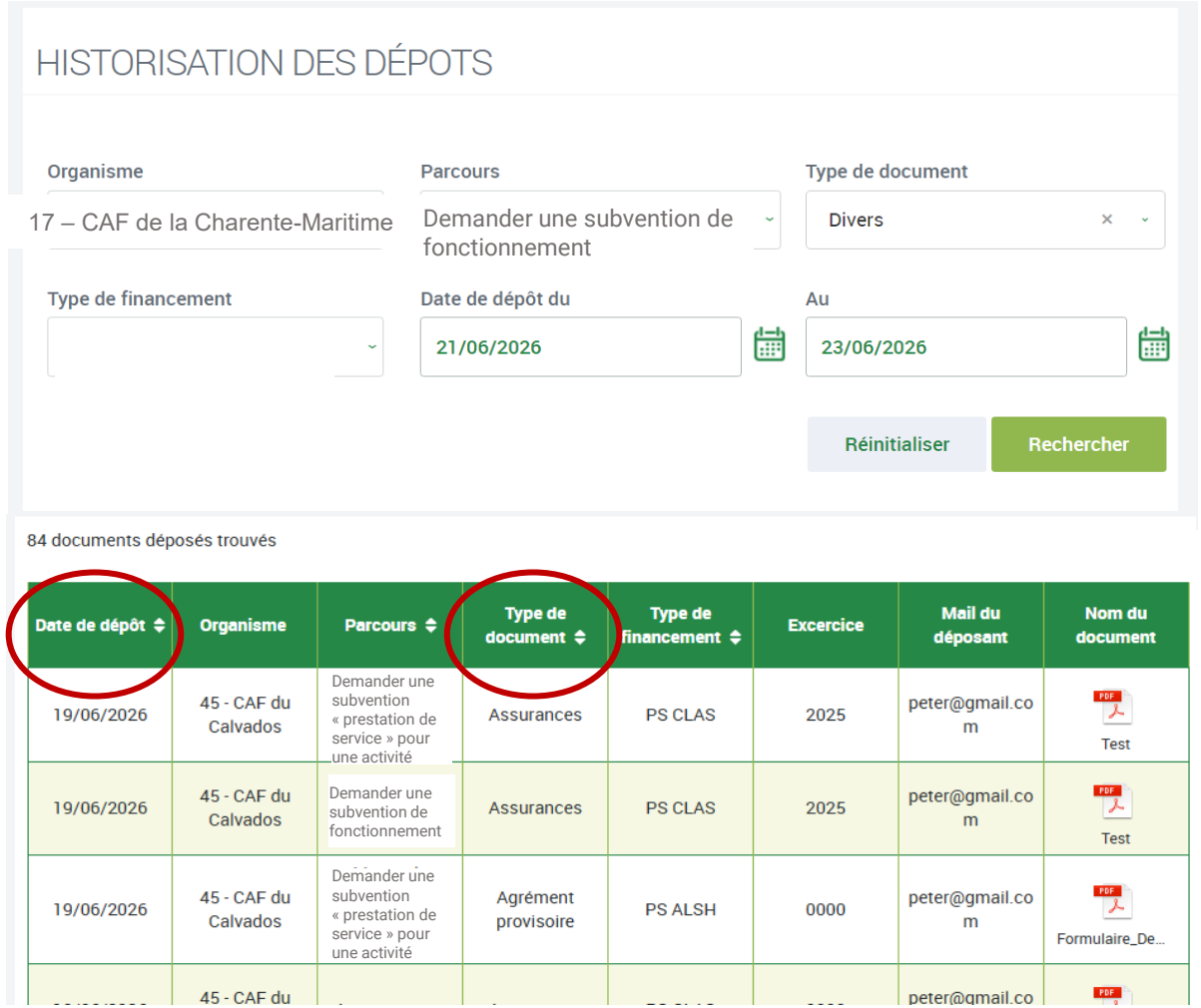

Dans la partie « HISTORISATION DES DÉPÔTS »

Le partenaire peut consulter les documents déposés par :

- Un filtre en fonction des critères de sélection

- Un tri les documents selon les critères par ordre croissant ou décroissant dans le tableau de résultats

L'utilisateur AFAS pourra visualiser le document transmis précédemment en le téléchargeant



En cas de suppression de la pièce par la Caf, un message s'affiche

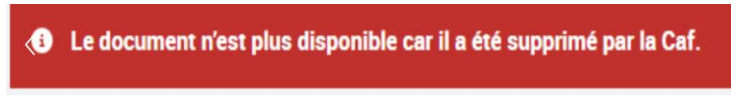

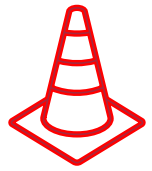

Dépôt d'une demande de subvention de fonctionnement



La demande passe à l'état « Transmise Caf », la date de mise à jour est actualisée et la date de transmission est alimentée
L'état de la demande est mis à jour dans Afas en temps réel, à chaque étape.
Vous pouvez voir l'évolution de votre demande, sa prise en charge, quand et par qui.

Dépôt d'une demande de subvention de fonctionnement

Liste des états des demandes dans Afas (par ordre chronologique)

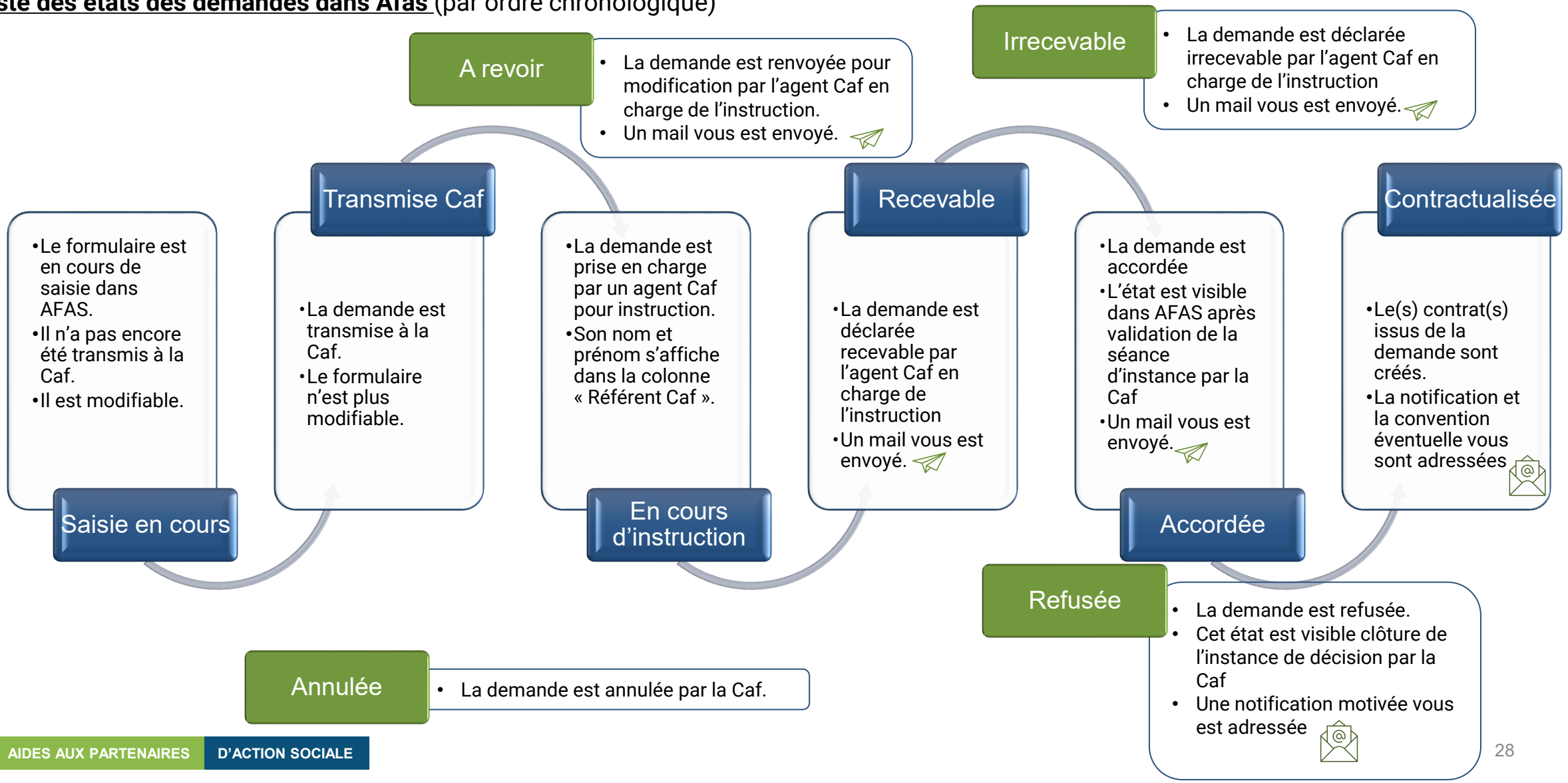

Dépôt et instruction d’une demande de subvention de fonctionnement

Lorsque la Caf demande une modification, un **mail automatique** est adressé au **déposant**

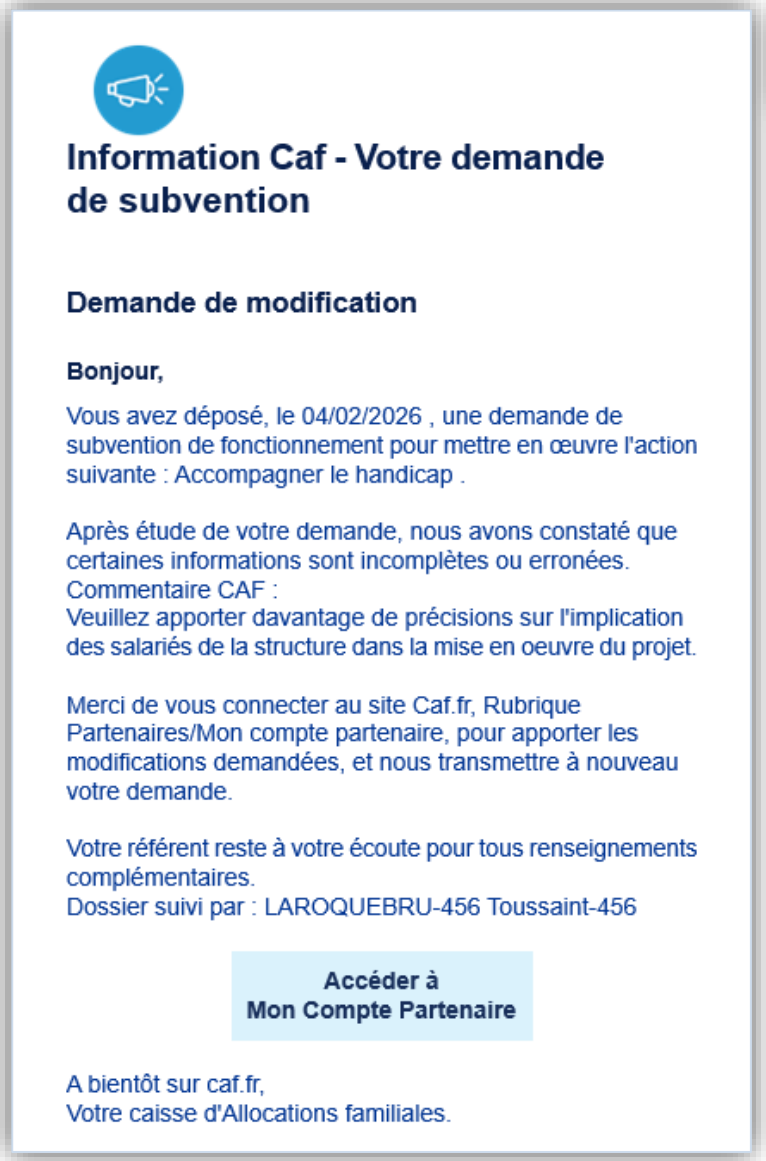

Information Caf - Votre demande de subvention

Demande de modification

Bonjour,

Vous avez déposé, le 04/02/2026 , une demande de subvention de fonctionnement pour mettre en œuvre l'action suivante : Accompagner le handicap .

Après étude de votre demande, nous avons constaté que certaines informations sont incomplètes ou erronées.
Commentaire CAF :
Veuillez apporter davantage de précisions sur l'implication des salariés de la structure dans la mise en oeuvre du projet.

Merci de vous connecter au site Caf.fr, Rubrique Partenaires/Mon compte partenaire, pour apporter les modifications demandées, et nous transmettre à nouveau votre demande.

Votre référent reste à votre écoute pour tous renseignements complémentaires.
Dossier suivi par : LAROQUEBRU-456 Toussaint-456

Accéder à Mon Compte Partenaire

A bientôt sur caf.fr,
Votre caisse d'Allocations familiales.

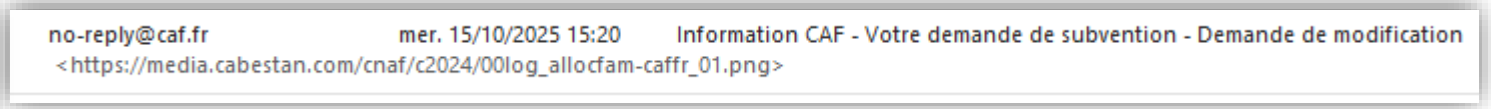

no-reply@caf.fr mer. 15/10/2025 15:20 Information CAF - Votre demande de subvention - Demande de modification
<https://media.cabestan.com/cnaf/c2024/00log_allocfam-caffr_01.png>

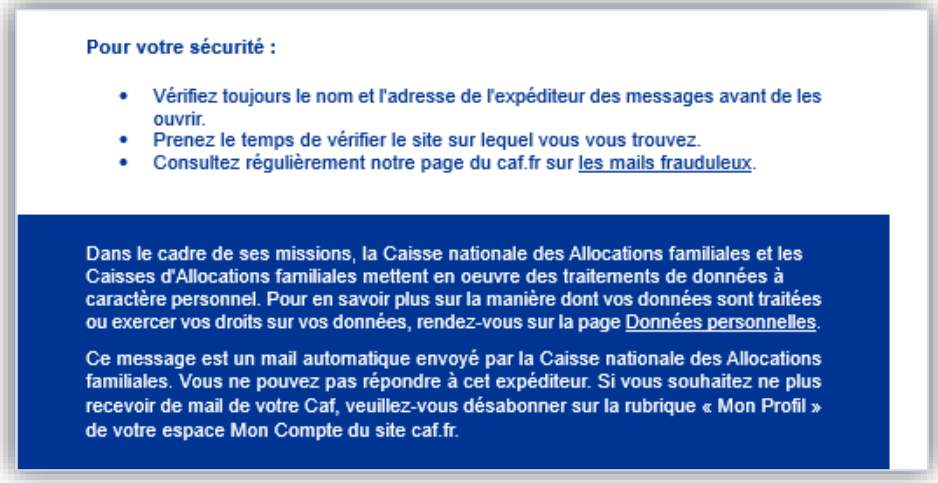

Pour votre sécurité :

- Vérifiez toujours le nom et l'adresse de l'expéditeur des messages avant de les ouvrir.
- Prenez le temps de vérifier le site sur lequel vous vous trouvez.
- Consultez régulièrement notre page du caf.fr sur les mails frauduleux.

Dans le cadre de ses missions, la Caisse nationale des Allocations familiales et les Caisses d'Allocations familiales mettent en oeuvre des traitements de données à caractère personnel. Pour en savoir plus sur la manière dont vos données sont traitées ou exercer vos droits sur vos données, rendez-vous sur la page Données personnelles.

Ce message est un mail automatique envoyé par la Caisse nationale des Allocations familiales. Vous ne pouvez pas répondre à cet expéditeur. Si vous souhaitez ne plus recevoir de mail de votre Caf, veuillez-vous désabonner sur la rubrique « Mon Profil » de votre espace Mon Compte du site caf.fr.

Dépôt et instruction d'une demande de subvention de fonctionnement

Focus sur la modification d'une demande



». Une fois la demande transmise à la Caf, elle repasse au statut « En cours d'instruction » et n'est plus modifiable.

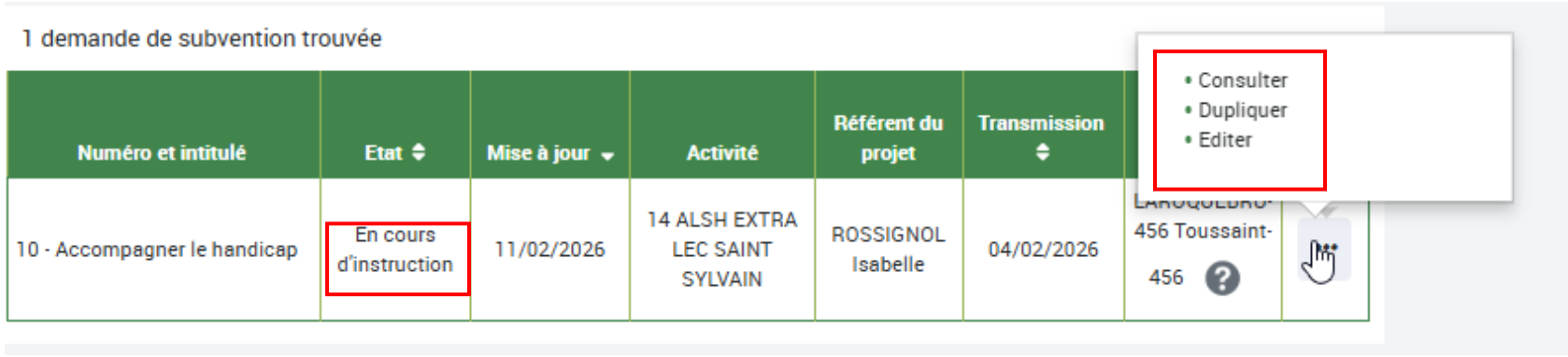

Dépôt et instruction d’une demande de subvention de fonctionnement

Lorsque la Caf déclare une demande **irrecevable** un mail automatique est adressé au **déposant**.

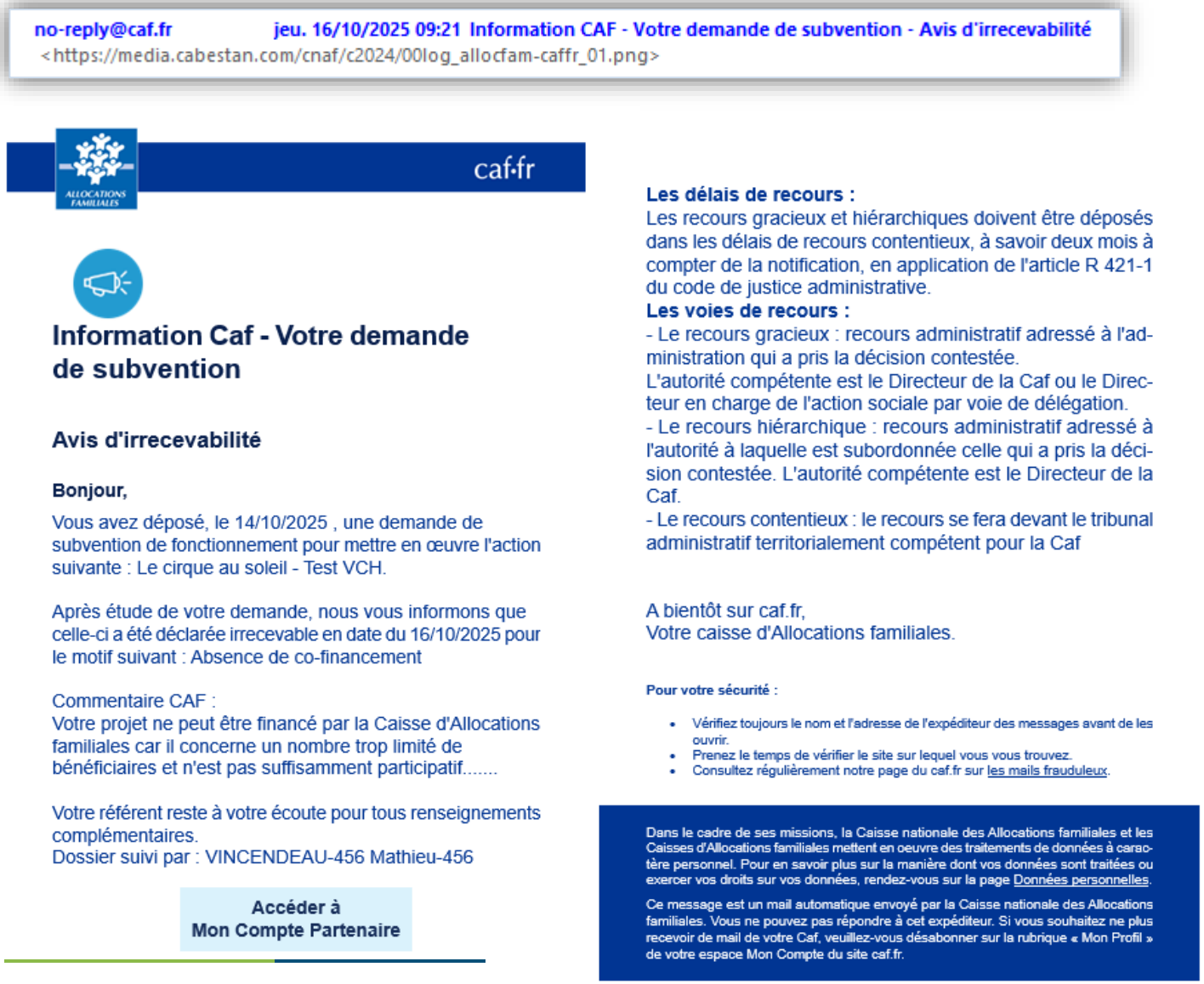

no-reply@caf.fr jeu. 16/10/2025 09:21 Information CAF - Votre demande de subvention - Avis d'irrecevabilité
<https://media.cabestan.com/cnaf/c2024/00log_allocfam-caffr_01.png>

caf.fr

Information Caf - Votre demande de subvention

Avis d'irrecevabilité

Bonjour,

Vous avez déposé, le 14/10/2025 , une demande de subvention de fonctionnement pour mettre en œuvre l'action suivante : Le cirque au soleil - Test VCH.

Après étude de votre demande, nous vous informons que celle-ci a été déclarée irrecevable en date du 16/10/2025 pour le motif suivant : Absence de co-financement

Commentaire CAF :
Votre projet ne peut être financé par la Caisse d'Allocations familiales car il concerne un nombre trop limité de bénéficiaires et n'est pas suffisamment participatif.....

Votre référent reste à votre écoute pour tous renseignements complémentaires.
Dossier suivi par : VINCENDEAU-456 Mathieu-456

Accéder à Mon Compte Partenaire

Les délais de recours :
Les recours gracieux et hiérarchiques doivent être déposés dans les délais de recours contentieux, à savoir deux mois à compter de la notification, en application de l'article R 421-1 du code de justice administrative.
Les voies de recours :
- Le recours gracieux : recours administratif adressé à l'administration qui a pris la décision contestée.
L'autorité compétente est le Directeur de la Caf ou le Directeur en charge de l'action sociale par voie de délégation.
- Le recours hiérarchique : recours administratif adressé à l'autorité à laquelle est subordonnée celle qui a pris la décision contestée. L'autorité compétente est le Directeur de la Caf.
- Le recours contentieux : le recours se fera devant le tribunal administratif territorialement compétent pour la Caf

A bientôt sur caf.fr,
Votre caisse d'Allocations familiales.

Pour votre sécurité :

- Vérifiez toujours le nom et l'adresse de l'expéditeur des messages avant de les ouvrir.
- Prenez le temps de vérifier le site sur lequel vous vous trouvez.
- Consultez régulièrement notre page du caf.fr sur les mails frauduleux.

Dans le cadre de ses missions, la Caisse nationale des Allocations familiales et les Caisses d'Allocations familiales mettent en oeuvre des traitements de données à caractère personnel. Pour en savoir plus sur la manière dont vos données sont traitées ou exercer vos droits sur vos données, rendez-vous sur la page Données personnelles.

Ce message est un mail automatique envoyé par la Caisse nationale des Allocations familiales. Vous ne pouvez pas répondre à cet expéditeur. Si vous souhaitez ne plus recevoir de mail de votre Caf, veuillez-vous désabonner sur la rubrique « Mon Profil » de votre espace Mon Compte du site caf.fr.

Dépôt et instruction d'une demande de subvention de fonctionnement

Lorsque la Caf déclare une demande **recevable** un mail automatique est adressé au **déposant**.

no-reply@caf.fr jeu. 16/10/2025 10:11 Information CAF - Votre demande de subvention - Avis de recevabilité
<https://media.cabestan.com/cnaf/c2024/00log_allocfam-caffr_01.png>

Information Caf - Votre demande de subvention

Avis de recevabilité

Bonjour,

Vous avez déposé, le 14/10/2025 , une demande de subvention de fonctionnement pour mettre en œuvre l'action suivante : Faites de la musique - Test VCH.

Après étude de votre demande, nous vous informons que celle-ci a été déclarée recevable en date du 16/10/2025 au regard des critères d'attribution des aides financières.
Votre demande sera examinée en Commission dans les prochaines semaines.

Commentaire CAF :
Votre demande sera examinée à la Commission d'action sociale du 5 mars 2026.

Cet avis de recevabilité ne constitue pas un accord de financement.

Votre référent reste à votre écoute pour tous renseignements complémentaires.
Dossier suivi par : VINCENDEAU-456 Mathieu-456

Accéder à Mon Compte Partenaire

A bientôt sur caf.fr,
Votre caisse d'Allocations familiales.

Pour votre sécurité :

- Vérifiez toujours le nom et l'adresse de l'expéditeur des messages avant de les ouvrir.
- Prenez le temps de vérifier le site sur lequel vous vous trouvez.
- Consultez régulièrement notre page du caf.fr sur les mails frauduleux.

Dans le cadre de ses missions, la Caisse nationale des Allocations familiales et les Caisses d'Allocations familiales mettent en oeuvre des traitements de données à caractère personnel. Pour en savoir plus sur la manière dont vos données sont traitées ou exercer vos droits sur vos données, rendez-vous sur la page Données personnelles.

Ce message est un mail automatique envoyé par la Caisse nationale des Allocations familiales. Vous ne pouvez pas répondre à cet expéditeur. Si vous souhaitez ne plus recevoir de mail de votre Caf, veuillez-vous désabonner sur la rubrique « Mon Profil » de votre espace Mon Compte du site caf.fr.

Dépôt et instruction d'une demande de subvention de fonctionnement

Lorsque la Caf **valide la séance de décision**.

En cas **d'accord,** un mail automatique est adressé au **déposant**.

caf.fr

Information Caf - Votre demande de subvention

Accord de financement

Bonjour,

Nous vous informons que votre demande de subvention de fonctionnement pour mettre en oeuvre l'action suivante : Test TNR 14 a été accordée lors de/du Instance du 01/09/2025.

La subvention est accordée selon les modalités suivantes :

Exercice	Montant accordé
2025	101 000,00 €

Nous vous précisons que la décision prise ne sera exécutoire qu'après validation par la Mission nationale de contrôle au titre du contrôle de légalité.
Les modalités de paiement de cette aide seront précisées dans le document contractuel que nous vous adresserons prochainement.

Votre référent reste à votre écoute pour tous renseignements complémentaires.
Dossier suivi par : LAROQUEBRU-456 Toussaint-456

Accéder à
Mon Compte Partenaire

A bientôt sur caf.fr,
Votre caisse d'Allocations familiales.

Pour votre sécurité :

- Vérifiez toujours le nom et l'adresse de l'expéditeur des messages avant de les ouvrir.
- Prenez le temps de vérifier le site sur lequel vous vous trouvez.
- Consultez régulièrement notre page du caf.fr sur les mails frauduleux.

Dans le cadre de ses missions, la Caisse nationale des Allocations familiales et les Caisses d'Allocations familiales mettent en oeuvre des traitements de données à caractère personnel. Pour en savoir plus sur la manière dont vos données sont traitées ou exercer vos droits sur vos données, rendez-vous sur la page Données personnelles.

Ce message est un mail automatique envoyé par la Caisse nationale des Allocations familiales. Vous ne pouvez pas répondre à cet expéditeur. Si vous souhaitez ne plus recevoir de mail de votre Caf, veuillez-vous désabonner sur la rubrique « Mon Profil » de votre espace Mon Compte du site caf.fr.

En cas **de refus**
La Caf vous adresse une notification de refus motivé.
Dans Afas, la demande passera à l'état « Refusée » lors de la fermeture de la séance.

Dépôt et instruction d’une demande de subvention de fonctionnement



Que faire si je n’ai pas accès à mon compte partenaire - AFAS

La Caf prendra contact avec vous pour conventionner un accès à mon compte partenaire et au service AFAS au cours du premier semestre.

Si vous avez besoin de nous transmettre des documents avant, vous pouvez nous avertir par mail à l’adresse habituelle **aidespartenaires@caf17.caf.fr**
Nous mettons en place un dispositif sécurisé en parallèle (Bluefiles).

Les formulaires au format excel / pdf sont mis à disposition dans les pages locale du www.caf.fr

Dépôt et instruction d'une demande de subvention de fonctionnement

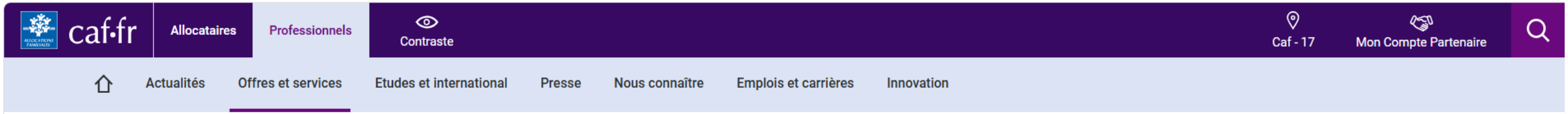



- Formulaire de subvention de fonctionnement générique
- Formulaire de subvention d'investissement Construction
- Formulaire de subvention de fonctionnement Parentalité
- Formulaire de subvention d'investissement Hors Construction
- Formulaires Bilan

Dépôt et instruction d'une demande de subvention de fonctionnement

Les prochaines étapes

A compter d'aujourd'hui

Les formulaires excel seront disponibles dans les pages locales du www.caf.fr et pourront vous permettre de préparer vos futures demandes de subvention via le portail partenaires MCP-AFAS

Dès le 23 novembre

Mise à jour et attribution des rôles dans AFAS

Du 23/11/2026 au 15/01/2027

Campagne d'appel à projet – emailing à venir très prochainement



MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION



37